

En chemin le long de la frontière, d'une énigme à la suivante

Autor(en): **Reimann, Patrick**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2023)**

Heft 41

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1030228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En chemin le long de la frontière, d'une énigme à la suivante

Dans le quatrième article relatant notre inspection pédestre de la frontière du canton de Bâle-Campagne¹, il est question d'un tracé de limite énigmatique, d'une borne qui ne devrait même pas exister et d'un repère dont la finalité nous échappe.

Un tracé de limite énigmatique

Sur une carte nationale actuelle, le tracé de la limite entre les cantons de Bâle-Campagne (BL) et de Soleure (SO) semble bien énigmatique dans la zone du Passwang: au lieu de suivre l'arête (figure 1, ligne en bleu foncé, trait mixte), la limite court sur le flanc nord du Passwang. Pourquoi en est-il ainsi? Peut-être qu'au 18^e siècle, l'Evêché de Bâle était tout simplement content de posséder le «Bogental» et de laisser le versant pentu vers la crête aux bons soins de Soleure.

Les quelques dates gravées sur les bornes présentes à cet endroit nous renseignent toutefois sur les origines de ce tracé surprenant: les deux bornes les plus anciennes datant de 1721 (n° 124 et 129) en encadrent deux autres, datant de 1767 et de 1825 (figure 1). Les représentants des souverains de l'époque se rendirent peut-être sur le Geitenberg (figure 2) pour décider que la limite entre Bâle et Soleure devait courir vers l'ouest, en ligne droite et dans la pente, depuis le Vogelberg (n° 129) vers le point (n° 124) dont la présence reste un défi à la logique.

Bien que les bornes n° 124 et 129 aient été posées du temps de la domination de l'Evêché de Bâle, il ne s'agit pas de véritables bornes épiscopales comme celles que

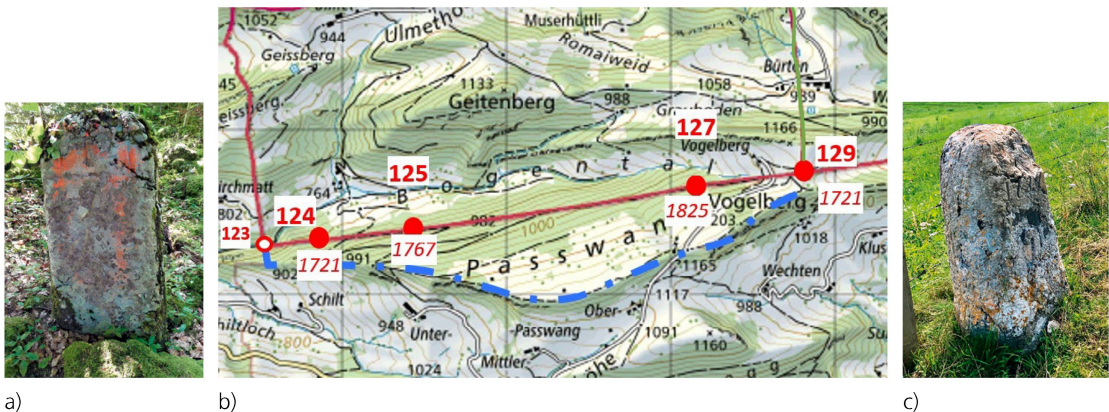
nous avons pu voir majoritairement ailleurs, en série parfois – mais leur taille et leur forme s'en rapprochent, ce qui, combiné à leur âge, nous permet de conclure à l'existence d'un lien réel.

Le point (n° 123) situé 200 mètres plus à l'ouest, où la frontière change de direction, n'a été matérialisé qu'au 20^e siècle par une borne en granit.

Plus d'un siècle après la pose des deux bornes les plus anciennes, la Commission des frontières des cantons de Bâle et de Soleure chargea les ingénieurs signataires Joh. Heinrich Hofer et Franz Schwaller de lever ensemble la limite cantonale par voie trigonométrique et géométrique au cours de l'année 1823².

On reconnaît bien les signaux pour la mensuration trigonométrique (Δ) et les anciennes bornes mentionnées (gros points rouges) sur la figure 2. Les points rouges plus petits indiquent d'autres repères. La numérotation des bornes a initialement eu lieu sur ce plan, même si les bornes n° 121–123, 126 et 128 ont été posées ultérieurement, sans être datées et en recourant manifestement à des matériaux plus récents. Nul ne saura jamais comment les deux ingénieurs ont dressé ce plan géométrique pour fixer la limite cantonale sur ce versant aussi pentu que boisé. On peut néanmoins

Figures 1:
a) n° 124 (1721)
b) tracé historique de la limite – zone Passwang/Bogental
c) n° 129 (1721)



¹ Il s'agit là du quatrième article consacré aux pérégrinations de l'auteur le long de la frontière du canton de Bâle-Campagne. Dans le cadre de ce projet de recherche personnel, il a fait des découvertes surprenantes et s'est heurté à diverses énigmes, comme déjà relaté dans les numéros 36 à 38 de la revue spécialisée «cadastre».

² Source: figure 2 issue des archives cantonales de BL, STABL_KP_5001_0069_08

Figure 2: levé géométrique de 1823 ayant utilisé les signaux de Passwang (Δ1), Nieder-Passwang (Δ2), Geitenberg (Δ3) et Geissberg (Δ4)

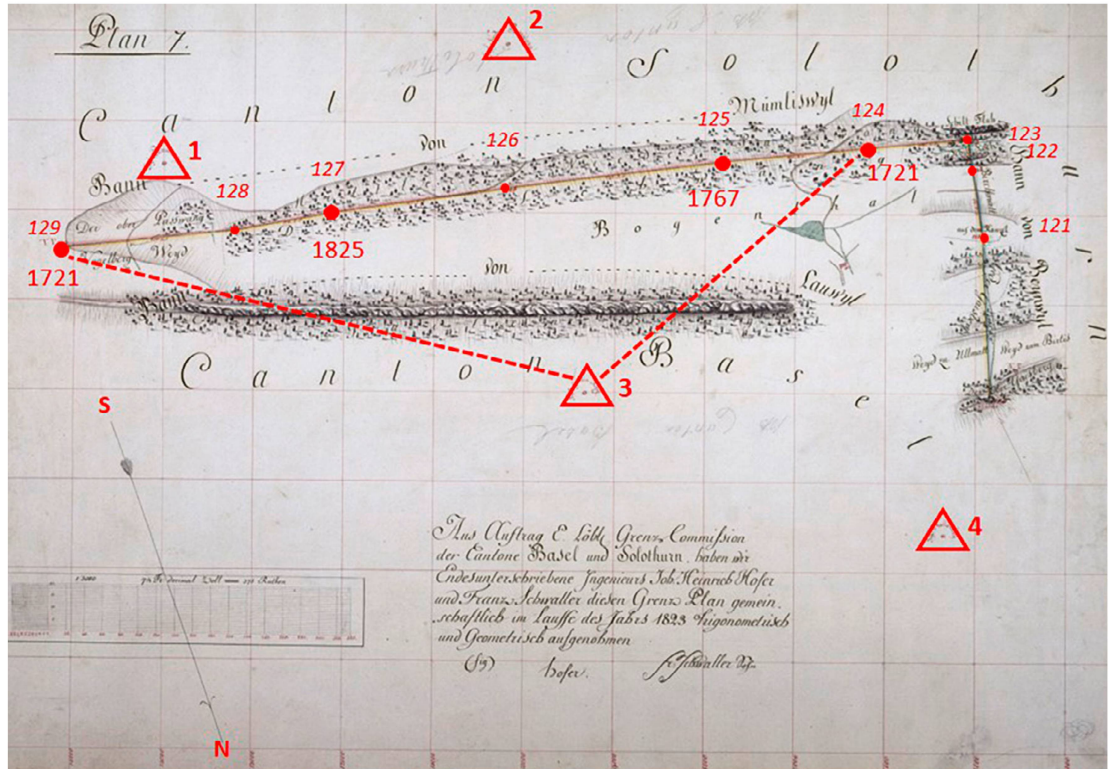
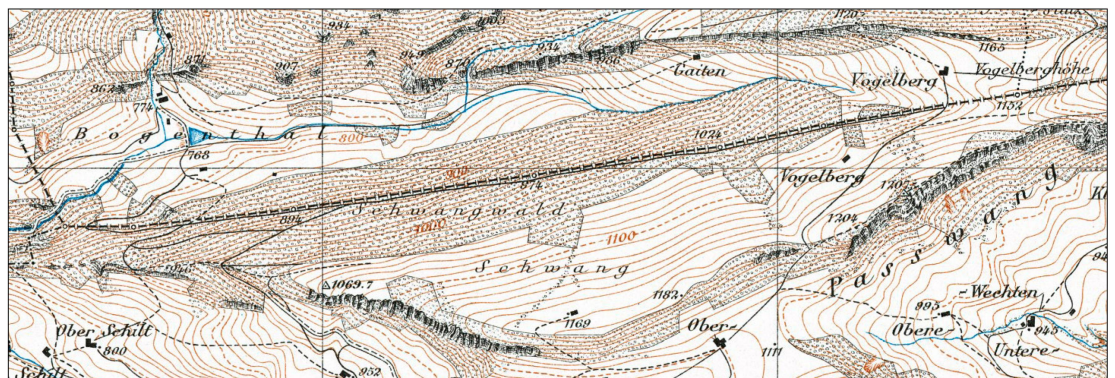


Figure 3: Carte Siegfried, état en 1915



constater qu'il coïncide en première approximation avec la Carte Siegfried établie près d'un siècle plus tard (figure 3). N'aurait-on pas tout simplement réutilisé le plan historique ici?

Un chemin longeant la frontière cantonale par le sud n'apparaît que sur la Carte Siegfried de 1915. Il est totalement impossible de savoir s'il a été tracé en 1721 pour la pose des bornes n° 124 et 129, en 1823 pour la mensuration puis le transport et la mise en place des autres bornes ou à une autre date et pour une autre raison. Le fait que les bornes toujours existantes aujourd'hui et encore intégrées à la limite ne soient que rarement implantées au bord du chemin, mais soient

situées en alternance à quelques mètres au nord (en contrebas) ou au sud (en surplomb) du chemin, ne fait rien pour rendre la situation plus lisible.



Figure 4: borne n°54

L'inachevée

Tournons-nous à présent vers celle que nous avons baptisée l'«inachevée» dans le premier article publié dans le numéro 36 de la revue spécialisée «cadastre», en août 2021.

Dans le Pelzmühletal (Sertel), nous trouvons sans peine l'ancienne borne frontière cantonale n° 54 (figure 4). Elle se distingue par sa forme triangulaire, particulièrement rare. Nous l'expliquons par le fait qu'elle marque la jonction de trois communes: Duggingen (BL), Gempen et Hochwald (toutes deux SO).

Selon les données actuelles de la mensuration officielle, il nous faut alors grimper pour rejoindre la borne n° 52 (figure 5c). Très vite, nous nous demandons toutefois si nous ne devrions pas trouver une borne n° 53 en chemin. Nous découvrons effectivement un bloc de pierre posé à même le sol peu après la sortie de la barre ro-

cheuse (figure 5a). Au vu de sa forme, il pourrait bien s'agir d'une borne frontière. Mais parce que rien de tel ne figure dans les données de la mensuration officielle à cet endroit, nous nous remettons en route vers le point n° 52 qui se trouve là où il est indiqué et porte l'inscription 1753, année de sa pose.

Il s'est avéré, après la consultation a posteriori du plan original de 1761, que notre hypothèse était correcte et qu'une borne n° 53 aurait effectivement dû être implantée là où repose notre «inachevée» (figure 5b).

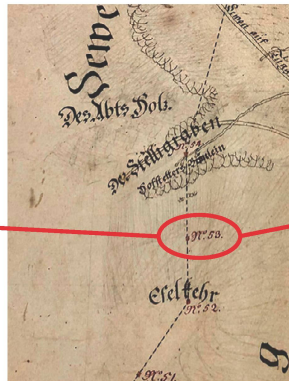
Le numéro 53 a-t-il réellement été gravé? Il n'a malheureusement pas été possible de le confirmer lors de notre visite suivante. Nous ne saurons jamais pourquoi elle est restée inachevée. Il n'en demeure pas moins que nous sommes heureux d'avoir pu trouver un témoin historique du tracé de la limite vieux de plus de 250 ans.

Figures 5:

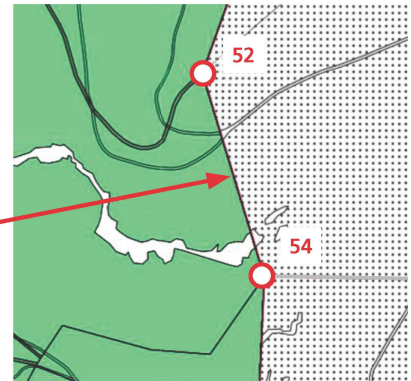
- a) l'inachevée, en pleine nature,
- b) sur le plan de 1761 et
- c) invisible dans les données de la mensuration officielle, très certainement parce qu'elle est restée en plan ...



a)

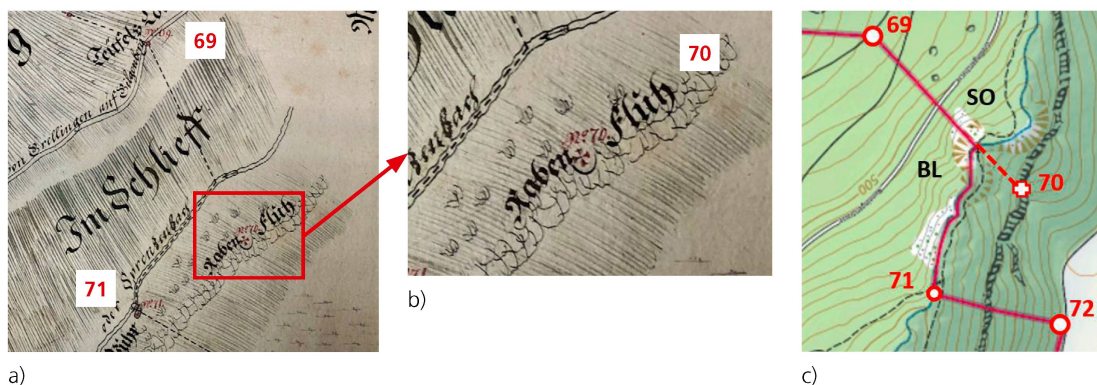


b)



c)

Figures 6:
a) plan original de 1761,
b) extrait de ce plan
(point 70) et
c) explication sur la carte
nationale CN 1087



La croix dans le rocher

Pour notre dernière énigme, nous prenons la direction du Chastelbach, entre Grellingen (BL) et Himmelried (SO). Lorsque nous avons consulté le plan original de 1761 pour en savoir plus sur l'«inachevée», nous avons aussi découvert le point 70 en pleine forêt, à la base du rocher (figures 6a et b). Que signifie cette croix? Pourquoi a-t-elle été gravée à cet endroit aberrant et pourquoi la limite cantonale n'y passe-t-elle pas?

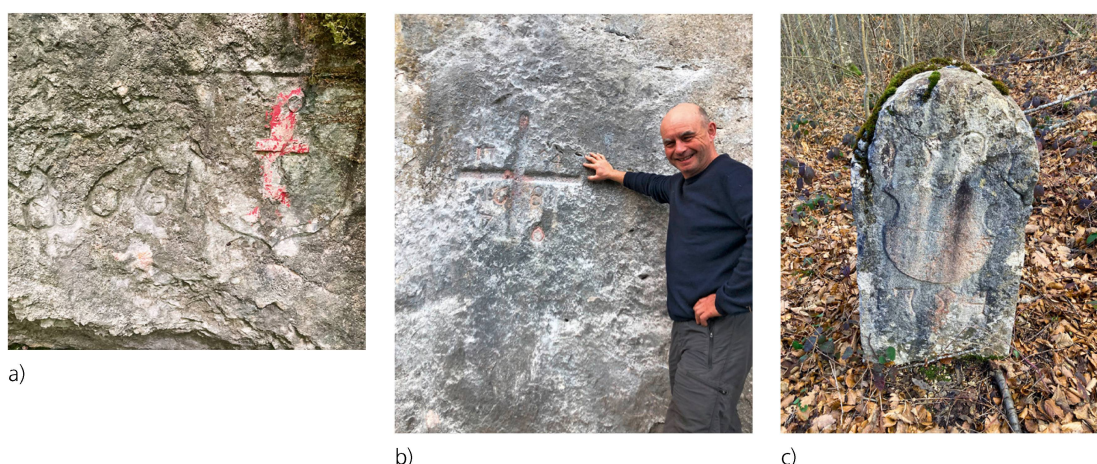
Que les anciennes cartes sont généralement pertinentes! Nous trouvons le point 71 en aval, au bord du Chastelbach (figure 7a). Lorsque nous nous sommes rendus au point 70, nous avons effectivement découvert la croix gravée dans le rocher, il y a sans doute 250 ans (figures 6b et 7b). Le positionnement GPS nous incite à penser qu'il s'agit d'un arrière-point, situé dans le prolongement

du point où la frontière bifurque et cesse de suivre le Chastelbach, pour monter droit dans la pente, à travers bois, jusqu'au point 69 (figure 7c). Le point en contrebas, au bord du Chastelbach, étant toutefois distant de 103 mètres avec une dénivelée de 52 mètres, cette explication semble quelque peu hasardeuse. Malheureusement, ni le Chastelbach ni la borne n° 69 située plus haut n'étaient visibles depuis la croix n° 70, en raison de la végétation particulièrement dense dans ce secteur. Mais «se non è vero, è molto ben trovato»³.

Patrick Reimann, ing. géom. brev.
Amt für Geoinformation des Kanton Basel-Landschaft
patrick.reimann@bl.ch

Figures 7:
a) date de 1661 gravée
au point 71
b) Stefan Reimann découvre la croix au point
n° 70
c) borne épiscopale n° 69

© S. et P.Reimann pour toutes les photos



³ «Si ce n'est pas vrai, c'est bien trouvé.» Citation de Giordano Bruno, 1548–1600, prêtre, poète, moine, philosophe et astronome italien. Il est mort sur le bûcher parce qu'il a refusé jusqu'au bout la vision géocentrique du monde et a défendu jusqu'à la mort une thèse panthéiste d'un monde matériel infini.